

## **Avis sur l'encadrement des élèves à besoins particuliers**

### **CHSCT du jeudi 28.3.19**

De nombreuses inscriptions dans le Registre Santé Sécurité au Travail témoignent d'agressions verbales et/ou physiques d'élèves du 1<sup>er</sup> degré sur d'autres élèves et/ou envers des adultes, impactant négativement les conditions de travail de toute la communauté éducative.

Les membres délégués du personnel au CHSCT-81 s'interrogent sur une corrélation possible entre l'augmentation et la fréquence de ces faits de violence et la disparition des RASED, qui ne sont plus là pour permettre une meilleure prise en charge et un mieux être à l'école.

Les membres délégués du personnel au CHSCT-81 demandent des moyens plus importants que ceux mis en œuvre par le biais du protocole « élèves perturbateurs ». En effet, une personne chargée de ce protocole ne peut accomplir le travail de 38 personnes spécialisées (psychologues scolaires, maîtres E, maîtres G).  
38 étant le nombre de postes supprimés à la fermeture des RASED.

Les membres délégués du personnel au CHSCT-81 demandent aussi à ce que toutes les notifications en ULIS, SEGPA et en établissements médico-sociaux soient appliquées.